

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

**EXTRAIT N° 37.23 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 14 MARS 2023

- En exercice : 89
- Présents : 56
- Votants : 75 (19 procurations)
- Suffrages exprimés : 71 (65 pour, 6 contre et 4 abstentions)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le quatorze mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le sept mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Alcazar (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU représenté par son suppléant, M. Philippe RENOUF
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS représenté par M. Jean-Jacques LACHAMP à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Pascale BERAUD
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Ourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD représenté par M. Jérôme FRANCOU à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel TERRIER
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alex RIGAT
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN
 - M. Pierre SEINTURIER représenté par M. Michel JOANNET à qui il a donné procuration
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
 - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Georges PAPEGAY à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU représenté par M. Florent MARTIN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Paul COUDOURET
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP représenté par sa suppléante, Mme Violette VIAL
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Robert ZUNINO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET

- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY représentée par M. Jean-Pierre ROUX à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Éric BOUIS
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - Mme Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX représenté par M. Jean-Marc DUPRAT à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jacques CHASTEL
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP représentée par M. Jean SCHÜLER à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Jeannie DENIEAULT
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY représenté par M. Florent ARMAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre MICHEL
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND représenté par M. Alain RAHON à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Maxime FONFERRIER
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD représentée par M. Daniel ROUIT à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ représenté par son suppléant, M. Thierry GAUDIN
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Franck PERARD représenté par M. Patrick CLARES à qui il a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Bernard CODOUL
 - Mme Christiane GHERBI
 - M. Nicolas LAUGIER
 - Mme Christiane TOUCHE représentée par Mme Nicole PELOUX à qui elle a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
 - M. Patrick CLARES
 - M. Sylvain JAFFRE
 - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Sylvain JAFFRE à qui elle a donné procuration
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS représenté par Mme Ghislaine OLIVE à qui il a donné procuration
 - Mme Béatrice ALLIROL
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON représentée par son suppléant, M. Jean-Marie COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Maurice BRUN
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU

- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres : M. André WOSINSKI
- Pour la commune de Sisteron : M. Cyril DERDICHE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Cécilia LOUVION
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK

ORDRE DU JOUR : Autorisation budgétaire spéciale / Ouverture de crédits d'investissements avant le vote du budget général 2023

En application des dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président peut, sur autorisation du conseil communautaire donnée avant l'adoption du budget primitif, ouvrir des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette). Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Afin d'assurer au mieux le fonctionnement des services, il est proposé d'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2023 comme ci-après :

Les limites d'ouverture de crédits autorisées sont les suivantes :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Montant de dépenses voté en 2022 par le conseil communautaire : 415 496 € TTC

Montant maximum autorisé (25 %) : 103 874 € TTC.

Les ouvertures de crédits proposées concernent :

- le diagnostic acoustique de plusieurs locaux intercommunaux pour un montant de 6 090 € HT, soit 7 308,00 €
- des études complémentaires dans le cadre du plan d'action pour la Méouge pour un montant de 4 750 € HT, soit 5 700 € TTC

Total au chapitre 20 : 13 008 € TTC.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Montant de dépenses voté en 2022 par le conseil communautaire : 1 107 256 € TTC

Montant maximum autorisé (25 %) : 276 814 € TTC.

Crédits déjà ouverts au chapitre : 9 143,20 € (délibération n° 17-23 du 26 janvier 2023)

Les nouvelles ouvertures de crédits proposées concernent :

- l'acquisition de trois bateaux à pédales pour la base de loisirs de la Germanette pour un montant de 10 336,60 € HT, soit 12 403,92 € TTC,
- l'acquisition d'un perforateur pour le service randonnée pour un montant de 388,00 € HT, soit 465,60 € TTC,
- l'acquisition de petits matériels permettant de finaliser l'aménagement de l'antenne de l'école de de musique à Lazer pour un montant de 54,27 € HT, soit 65,12 € TTC,
- l'acquisition de lames afin de finaliser l'accès aux bungalows de l'antenne de l'école de musique à Lazer pour un montant de 273,40 € HT, soit 328,08 € TTC,
- l'acquisition d'un élagueur pour l'entretien des ZA d'un montant de 115,09 € HT, soit 138,11 € TTC,

- les travaux d'amélioration de la gestion de l'eau de la base de loisirs de la Germanette pour un montant de 36 300,50 € HT, soit 43 560,60 € TTC,
- la réhabilitation des sanitaires de la base de loisirs de la Germanette pour un montant de 33 306,40 € HT, soit 36 637,04 € TTC,
- la réalisation d'un platelage destiné à la couverture du bassin de décantation de la base de loisirs de la Germanette pour un montant de 11 150,00 € HT, soit 13 380,00 € TTC,
- l'achat de stores pour l'accueil de la base de loisirs de la Germanette et le bâtiment siège de la CCSB pour un montant de 2 405,40 € HT, soit 2 886,48 € TTC,
- les frais de notaire pour l'achat du bâtiment siège de la CCSB, d'un montant de 3 464,39 €, soit 4 500 € TTC,
- l'acquisition de 5 débroussailleuses, 2 élagueuses, une tondeuse tractée et un souffleur à feuilles pour l'entretien des espaces verts pour un montant de 8 181,95 € HT, soit 9 818,36 € TTC,
- l'acquisition d'une tondeuse autoportée, une tronçonneuse et un taille-haie pour la base de loisirs de la Germanette pour un montant de 13 539,14 € HT, soit 16 246,97 € TTC,
- l'acquisition de 8 boîtes isothermes pour le service de portage de repas pour un montant de 383,04 € HT, soit 459,65 € TTC,
- l'acquisition d'un coffret d'outils, d'un perforateur et d'une meuleuse d'un montant de 2 640 € HT, soit 3 168,01 € TTC,
- l'acquisition d'un nettoyeur haute-pression d'un montant de 4 032,50 € HT, soit 4 839 € TTC,
- l'acquisition d'une remorque pour les services techniques d'un montant de 6 000 € HT, soit 7 620 € TTC,
- l'acquisition d'un pont élévateur pour l'atelier de Ribiers d'un montant de 833,33 €, soit 1 000 €,
- l'acquisition d'un chariot élévateur pour le pôle de Lazer d'un montant de 30 060 €, soit 36 072 €,
- l'acquisition d'une balayeuse pour le service technique d'un montant de 5 149 €, soit 6 178,80 €,
- le renouvellement du matériel GPS pour le service SIG d'un montant de 9 575 €, soit 11 490 €,
- l'achat d'une pergola pour le restaurant de la Germanette d'un montant de 28 333,33 €, soit 34 000 €.

Total au chapitre 21 : 245 257,74 €

Total des ouvertures de crédits au chapitre (toutes délibérations confondues) : 254 670,94 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement précitées sur le budget principal 2023.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : **17 MARS 2023**